

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 346 (Rect)

présenté par

M. Boucard, M. Dumont, M. Seitlinger, Mme Gruet, M. Cordier, M. Cinieri, M. Bazin,
M. Forissier, Mme Louwagie, M. Ray, M. Viry, M. Neuder, M. Portier, M. Dive et M. Dubois

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la quatrième phrase de l'alinéa 386, insérer la phrase suivante :

« Il s'agira d'intégrer des formations relatives à la déontologie et à l'éthique à partir de cas pratiques permettant de raisonner sur la déontologie « en actes ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de renforcer le volet déontologique de la formation des policiers.

Il est en effet important d'adapter la formation de nos forces de l'ordre pour leur permettre de faire face à des situations de plus en plus complexes et disparates.

Il est donc proposé d'intégrer des formations relatives à la déontologie et à l'éthique.